

# COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2023-001

Séance du 23 JANVIER 2023 à 19h

**Présents** : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent, Mme JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

**Absente excusée** : Mme GREMAUD Marie-Agnès.

**Absente** : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PERRET.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Rapport d'activité 2021 de Haut-Bugey Agglomération
- Gestion de la forêt communale : état d'assiette des coupes 2023, travaux de maintenance et d'infrastructure
- Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la société MTS à Montréal La Cluse en application du Code de l'Environnement
- HBA – Mise en place de la collecte sélective (bac jaune) en porte à porte et modification du jour de collecte des OM
- Point sur la fréquentation de l'accueil de loisirs du mercredi matin
- Décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire
- Informations diverses.

### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION :**

Monsieur COMTET présente une synthèse du rapport d'activité 2021 adopté le 15 décembre 2022 et transmis par Haut-Bugey Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il rappelle que ce document doit être communiqué au Conseil Municipal en séance publique. Pour en faciliter sa communication, un exemplaire a été remis préalablement à chaque conseiller municipal. Monsieur le Maire s'en tient donc à une présentation très succincte en reprenant les informations essentielles du rapport.

L'Agglomération compte 42 communes et une population de 65 190 habitants. Elle est composée de 79 conseillers communautaires élus en 2020. L'exécutif de HBA est composé de 14 vice-présidents

L'investissement 2021 a été soutenu avec plus de 12 millions d'euros investis sur le territoire, pour la poursuite des projets phares comme l'aboutissement de la Voie douce du Lange (4 millions d'euros investis), équipement structurant faisant la part belle aux mobilités actives, tant pour les déplacements du quotidien, des loisirs ou du tourisme. Des projets de développement importants comme le Centre Européen de Séjours et de Stages Sportifs (Boost Center) sur le Plateau d'Hauteville et le lancement de la cité des Plastiques de demain à Oyonnax.

L'accompagnement est également un rôle clé de Haut-Bugey Agglomération notamment avec l'ouverture de la Maison de l'Habitat, le travail du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), ou la mise à disposition des conseillers numériques.

### **Le budget 2021 :**

HBA est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. Les recettes fiscales et dotations perçues en 2021 se sont élevées à 47 721 000 €. Elles se composent des taxes dites « ménages », (foncier bâti et non bâti) et « économiques » (Cotisation Foncière Economique, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et fraction de la TVA suite à la suppression de la TH), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux et Taxe sur les Surfaces Commerciales pour un montant total de 30 062 000 €.

A ces taxes, s'ajoutent d'autres recettes fiscales comme les compensations, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la dotation de compensation des groupements de Communes ou le FNGIR pour un montant total de 17 659 000 €.

Le budget principal 2021 s'est élevé en dépenses réelles d'investissement à 19 781 319 €, dont 12 090 414 € affectés aux équipements. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 50 783 732 €, dont 22 007 276 € de reversement de fiscalité au profit des 42 communes membres. Les recettes de fonctionnement d'un montant de 54 839 440 € proviennent des contributions directes et taxes (59,79 %), des dotations, subventions et participations (34,83 %) et des produits de services pour 2,94 %.

HBA compte également 6 budgets annexes pour la Maison des Entreprises, les parcs industriels, l'immobilier industriel, l'eau potable, l'assainissement et la régie de ski alpin.

Trois grands domaines d'intervention de l'Agglomération pour le territoire :

- 1) **Vivre et habiter dans le Haut-Bugey** qui regroupe, les sports et loisirs, le conservatoire, la protection de la ressource en eau, la valorisation des déchets, le transport et la mobilité.

### **Les sports et loisirs :**

. **Complexe sportif intercommunal du Nord à Marchon** : remplacement du terrain naturel n° 5 par un terrain synthétique 1 033 844 € TTC et entretien des divers équipements pour 45 419 € TTC.

. **Complexe sportif intercommunal Sud** : entretien des terrains, équipements et bâtiments 36 684 € TTC.

. **Stade Mathon** : 94 306 € TTC, pour divers entretiens et maintenance des équipements et bâtiments.

. **Gymnase du Macretêt à Marchon** : divers travaux d'entretien et équipements pour 29 251 €.

. **Gymnase du Pré des Saules à Bellignat** : Divers équipements, matériels, travaux d'entretien et d'aménagement pour 98 565 €.

. **Gymnase des collèges** : Divers équipements et travaux d'entretien pour 19 096 €.

. **Golf du Haut-Bugey à Samognat** : travaux de drainage pour 750 €. Le club accueille 303 licenciés en 2021. Il a vu son activité école de golf grandir avec 61 jeunes au cours de l'année 2021. Il a accueilli 6 classes afin de faire découvrir la pratique du golf aux scolaires.

. **Centre Nautique Robert Sautin** : 4 190 € pour l'achat d'équipement pour le nettoyage des bassins.

En raison de la météo et de la mise en place du pass vaccinal, 2021 fut une année noire pour les centres nautiques d'Oyonnax et du Plateau d'Hauteville.

Les agents des deux centres ont profité des jours de fermeture pour réaliser divers travaux d'entretien. Le toit mobile du bassin olympique du centre nautique a révélé des faiblesses dangereuses à la base de sa charpente. L'intervention du constructeur pour renforcer l'édifice par des jambages soudés, pour un coût de 170 694 €, empêche dorénavant l'ouverture du toit. Le revêtement du fond du bassin ludique a été entièrement refait pour un coût de 33 000 €.

### **Le Conservatoire à rayonnement départemental du Haut-Bugey :**

Le Conservatoire a été transféré à HBA en janvier 2020 ; il est subventionné par le Ministère de la Culture et le Département de l'Ain. Il accueille adultes et enfants à partir de 5 ans. 38 professeurs diplômés y enseignent une formation instrumentale, vocale et chorégraphique, répartis dans 30 disciplines. La majeure partie des élèves provient d'Oyonnax du fait des dispositifs dans les écoles primaires de la ville. Une nouveauté en 2021 avec les concerts « musique midi » proposés par les professeurs le 1<sup>er</sup> vendredi du mois d'octobre à juin au petit théâtre.

### **La protection de la ressource en eau :**

HBA assure pour l'ensemble de son territoire les compétences suivantes avec un mécanisme de convergence des tarifs eau et assainissement collectif entre les territoires mis en œuvre afin d'aboutir à un prix unique pour tous les abonnés en 2027. Plus de 10 000 000 d'euros ont été engagés en 2021 sur l'ensemble du territoire pour l'exercice de ces compétences.

. **L'Eau potable** : En 2021, HBA a produit, à partir de ses 10 puits et 37 sources, ou importé pour le complément, environ 4 500 000 m<sup>3</sup> d'eau potable. Les 806 km de réseau et ses 140 réservoirs ont permis d'assurer la distribution à ses 28 700 abonnés.

HBA a poursuivi divers travaux de réparation de fuites, de renouvellement d'équipements vétustes, d'entretien des réseaux et installations. Le schéma directeur de l'alimentation en eau potable engagé en 2017 permet d'identifier les ressources non protégeables, de sécuriser les principales ressources actuelles, de proposer des scénarii d'interconnexion et de traitement afin de garantir une alimentation en eau potable, en qualité et en quantité de toutes les unités de distribution. Cette étude, validée en 2021, va permettre la programmation pluriannuelle des investissements sur 10 ans afin de sécuriser l'alimentation en eau potable et pour engager une véritable politique de gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux. 2021 a vu les premiers résultats de la mise en place d'un observatoire de l'eau avec l'installation de sondes sur certains captages et leur environnement permettant de constituer un historique des données. L'objectif est de suivre le comportement des ressources en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif et de connaître et maîtriser les influences des prélèvements sur le milieu naturel, d'anticiper les périodes d'étiage et les impacts du changement climatique, afin d'adapter les prélèvements aux capacités des ressources.

## L'Assainissement :

. Exploitation des ouvrages : 50 stations d'épuration et 42 postes de relevage sont situés sur le territoire de HBA. Les ouvrages sont gérés soit en délégation de service public, soit en régie, pour les opérations de maintenance, le renouvellement des équipements et leur autosurveillance.

. Poursuite des opérations d'investissement engagées et lancement de nouvelles études : Un certain nombre d'opérations de mise en conformité des systèmes d'assainissement ont pu être lancées, notamment grâce à la signature d'un contrat agglomération avec l'Agence de l'Eau et le Département de l'Ain permettant un soutien financier à hauteur de 5,5 millions d'euros.

. Travaux sur les réseaux : HBA a investi près de 5 000 000 € HT en 2021 pour des travaux d'extension, de renouvellement ou de mise en séparatif, ou en eau potable pour du renforcement ou du renouvellement sur différentes communes de son territoire.

. Assainissement non collectif : HBA assure le SPANC (service public d'assainissement non collectif) sur son territoire par le biais d'un marché de prestations de services pour les différents contrôles réglementaires sur les installations d'assainissement non collectif. Sur les 1 618 installations ANC référencées sur le territoire, 81 ont été contrôlées en 2021, dont 53 dans le cadre de vente. Sur les installations existantes qui ont pu déjà être contrôlées, 16,7 % étaient conformes, 59,7 % non conformes et 23,6 % non conformes et présentant un risque sanitaire et/ou environnemental.

## La Valorisation des déchets :

Compétence exercée en intégralité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Concernant le traitement, HBA adhère à trois syndicats, ORGANOM pour les communes de l'ex CC Monts Berthiand (5 695 hab), SITOM Nord-Isère pour la partie ex CC Plateau d'Hauteville (6 318 hab) et SIDEFAGE (désormais SIVALOR) pour les autres communes (53 177 hab), ce qui entraîne des organisations de collecte, transports et traitement des déchets différents.

. 3 déchetteries : Veyziat, Izernore et Plateau d'Hauteville.

. 1 service de déchetteries mobiles sur huit communes du territoire de l'Agglomération.

. Accueil de deux services de recyclerie sur les déchetteries pour la valorisation de 362 tonnes en 2021 (livres, jouets, vêtements, meubles, vaisselle,...). Ce service est assuré par l'entreprise d'insertion Solid'Aire et financé par le versement d'une subvention de HBA d'un montant de 47 250 €.

### La collecte des déchets :

. Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) : Effectuée en porte à porte ou en points de regroupements, la collecte est assurée en régie pour plus de la moitié des usagers du territoire (secteur Oyonnax, de Martignat à Dortan et Belleydoux) avec 18 agents et 5 camions de collecte. Pour le reste du territoire, la collecte est assurée par un prestataire privé, SME Environnement. Par souci d'hygiène et de sécurité, HBA a lancé sa première phase de conteneurisation en bacs normés en 2018 et a poursuivi cette mise à disposition en 2019 et 2020, avec désormais plus de 18 000 bacs distribués sur le territoire. En 2021, des conteneurs enterrés ont été installés à Nantua.

En 2021, 16 419 tonnes de OMr ont été collectées, représentant 259,89 kg par habitant.

. 952 t sur Organom, soit 167 kg par habitant

. 14 047 t au Sidéfage (SIVALOR), soit 264 kg par habitant

. 1 420 t au Sitom Nord Isère, soit 225 kg par habitant.

. Coûts de traitement des déchets ménagers et assimilés : Une fois collectés, les déchets sont orientés vers les centres de traitement, pour un coût global de 2 692 892 €, soit un coût moyen de 41,31 € par habitant.

. Ex SIDEFAGE (SIVALOR) : Unité de valorisation énergétique de Valserhône : 14 047 tonnes pour un coût de 2 289 168 € TTC (43 €/hab).

. ORGANOM : Unité de méthanisation OVADE à la Tienne : 952 tonnes, pour un coût de 205 279 € TTC (36 €/hab).

. SITOM Nord-Isère : Unité de valorisation énergétique de Bourgoin-Jallieu : 1 420 tonnes pour un coût de 198 445 TTC (31 €/hab).

### La collecte des déchets recyclables et verre ménager :

La collecte s'effectue en points d'apport volontaire (PAV) et en porte à porte (sacs jaunes sur le pôle Plateau d'Hauteville). 2 038 tonnes ont été collectées, soit 32,30 kg par habitants et 1 839 tonnes de verre, soit 29,14 kg/hab.

. Sur le secteur du SIDEFAGE : Le Sidéfage a en charge la collecte, le tri et la valorisation des 350 PAV. Le SIDEFAGE prend en charge la fourniture et l'entretien des PAV. Il perçoit les recettes de la valorisation des matériaux recyclés et prélève une cotisation « tri » à hauteur de 3 € par habitant.

. Sur le secteur Monts Berthiand : La collecte des 83 conteneurs est assurée en régie par les agents de HBA depuis juin, le tri et la valorisation sont assurés par des sociétés privées.

. Sur le secteur du SITOM Nord-Isère (Plateau d'Hauteville) : La collecte, le tri et la valorisation ont été assurés par SME Environnement. Les déchets issus des sacs jaunes ont été triés sur le centre de tri Savoie Déchets de Chambéry.

Pour ces deux territoires, la collecte est financée par HBA pour un coût total de 240 700 € TTC. L'Agglomération perçoit en contrepartie les recettes de vente des matériaux recyclés et le soutien de CITEO, pour un montant qui s'est élevé en 2021 à 199 214 €, soit un reste à charge pour la collectivité de 41 486 €. Depuis juin 2021, les habitants des secteurs des Monts Berthiand et Plateau d'Hauteville peuvent trier l'intégralité des emballages et films plastiques. Ces déchets sont ensuite triés au centre de tri de Lons le Saunier.

. Déchetteries :

HBA dispose de trois déchetteries ouvertes aux usagers de l'ensemble du territoire. Les sites sont gérés en régie pour partie (accueil des usagers, réception des déchets) et pour partie par des prestataires privés (C. Serrand et SME Environnement), dans le cadre de marchés publics.

. Déchetterie de Veyziat : 75 046 usagers pour 5 822 tonnes de déchets. Le taux de valorisation s'élève à 94,57 %. La déchetterie n'accueille que les particuliers.

. Déchetterie d'Izernore : 37 502 usagers pour 4 426 tonnes de déchets. Le taux de valorisation s'élève à 91,83 %.

. Déchetterie de Plateau d'Hauteville : 25 578 usagers pour 2 674 tonnes de déchets. Le taux de valorisation s'élève à 88,85 %. Ces deux déchetteries accueillent les professionnels et le service est payant pour ces derniers.

. Les déchetteries mobiles : 2 448 usagers pour 209 tonnes de déchets collectés, pour un coût de 64 101 € TTC. 9 communes concernées Vieu d'Izenave 10 prestations par an, 1 prestation par an pour Apremont, Belleydoux, Bolozon, Charix, Maillat, Echallon et 2 pour Les Neyrolles et le Poizat-Lalleyriat.

**Le transport et la mobilité** :

. Le transport urbain et scolaire : L'exploitation du nouveau réseau de transport mis en place le 2 janvier 2021, est confiée à la société Kéolis dans le cadre d'une délégation de service public. Le coût du contrat d'une durée de 7 ans s'élève à 15 881 000 €. Les tarifs de transport restent inchangés par rapport à 2020 avec un ticket unitaire de 1,10 €. L'application MyBus permet l'achat d'un titre de transport.

Le réseau comprend 5 lignes dont une nouvelle ligne inter urbaine Oyonnax/Izernore/Montréal la Cluse qui dessert notre commune. Il comprend également un nouveau service de transport à la demande pour le secteur de Hauteville en rabattement vers Oyonnax/Brion/Nantua et un service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour les résidents du territoire à prix attractif de 1 mois 45 €, 3 mois 80 € et 6 mois 140 €.

La ligne 5 qui n'a pas trouvé son public en début d'année, a bénéficié d'une nouvelle répartition de l'offre, couplée à une mutualisation de l'offre de desserte de la ZI Ouest, pour renforcer son attractivité.

. Une diversification des modes de déplacement : En lien avec la démarche CITERGIE, déployée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, HBA se doit d'encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. La mise en service complète de la voie douce du Lange, la réalisation de l'aire de covoiturage à Groissiat et l'offre de VAE oeuvrent dans ce sens.

**2) Des aménagements et un développement majeur sur le territoire de Haut-Bugey** avec l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique, les infrastructures et bâtiments et le Plan Climat-Air-Energie territorial.

**L'aménagement du territoire** :

. Pôle développement du territoire et service d'application du droit des sols et foncier :

Le service a instruit 3 583 actes d'autorisations d'urbanisme en 2021 pour les 42 communes. La mise en œuvre de la dématérialisation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été préparée au cours de l'année 2021.

. Droit de Préemption Urbain (DPU) : HBA exerce son DPU sur les zones urbanisées ou à urbaniser de 38 des 42 communes du territoire.

. Foncier : En 2021, les acquisitions foncières et immobilières se sont élevées à 401 € et les cessions à 816 460 €.

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT du Haut-Bugey)** : Après une 1<sup>ère</sup> phase de bilan menée en 2020, les réalisations du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ont été présentées lors de deux réunions publiques à l'été 2021. La révision du SCoT a fait l'objet d'une large concertation associant les élus, les habitants et les partenaires. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) s'est poursuivi et sa finalisation est attendue au second semestre 2022.

Le PAS présentera les orientations en matière d'aménagement pour les 20 prochaines années et déclinera par exemple l'ambition démographique du territoire et son organisation. Il fixera, par tranche de 10 années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols. La Loi Climat Résilience fixe des objectifs nationaux ambitieux en termes de sobriété foncière :

. 2021-2031, réduire de 50 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation des 10 dernières années,

. 2050, atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN).

L'enjeu est donc important pour le nouveau SCoT : Des orientations stratégiques qualitatives devront être définies : typologie de logement, densification raisonnée, politique de rénovation de l'habitat, mutualisation des espaces, mixité des fonctions...

### **Le développement économique :**

. L'accompagnement des porteurs de projets : HBA travaille en partenariat avec les organismes présents sur son territoire pour l'accompagnement des entreprises.

. Aide à l'immobilier d'entreprises : En partenariat avec le Département de l'Ain, ce dispositif de soutien financier destiné aux entreprises du Haut-Bugey permet d'octroyer à l'entreprise éligible une aide allant de 22 500 € à 75 000 €. En 2021, 9 projets immobiliers ont été subventionnés sur le territoire par le Département pour un total de 614 419 €.

. Subventionnement des partenaires : HBA finance de nombreuses associations et organismes publics comme l'association AEPV, Polyvia, Polyméris, ou Xylofutur.

. Cité des plastiques de demain : Projet d'envergure pour le territoire, la cité des plastiques est en phase de lancement. L'objectif de ce projet est de lutter contre le « Plastic Bashing » qui touche durement la vallée, et faire de cette cité, la vitrine de l'économie circulaire et des efforts sur l'écologie des entreprises du territoire.

. Site internet Plastics Vallée : Véritable vitrine économique du territoire, le site a été lancé fin 2019. Il présente les grands chiffres de HBA, les différentes filières professionnelles et tout ce que le Haut-Bugey offre en cadre de vie.

. Foncier et développement industriel : Cinq ventes actées en 2021 et une dizaine d'autres prévues.

### **Le développement touristique :**

. Poursuite de la structuration des sentiers de randonnée : 800 km de linéaire de sentiers d'intérêt touristique et communautaire du Haut-Bugey inscrit sur le nouveau Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR). Pour l'entretien, un travail de collaboration plus direct avec les clubs locaux a été engagé.

. L'extension des stations de trail et de marche nordique sur le Plateau d'Hauteville : Faire découvrir le territoire, ses plus beaux paysages et ses meilleurs parcours. Inauguré le 25 septembre 2021, le nouveau réseau comprend désormais 4 parcours trail (la Praille et le secteur de Cormaranche) et 4 parcours nordiques (bas de la station avec des passages au marais de Vaux ou sur les crêtes de la Charabotte).

. Le camping des Gorges de l'Oignin : L'appel à candidature lancé en 2020 s'est soldé par une déclaration d'infructuosité au printemps 2021. Un nouvel appel à candidature a été engagé en vue d'une issue positive et d'une ouverture pour la saison 2022.

. Elaboration d'une stratégie VTT en collaboration avec Bugey Sud : Etude menée en partenariat avec la CC Bugey Sud en vue de devenir la destination favorite de la région lyonnaise.

. Les passerelles pour relier les tronçons de la Voie du Lange : L'installation des passerelles permet désormais de programmer des sorties à pied ou à vélo sans obstacle avec une signalisation adaptée.

. L'Office de Tourisme du Haut-Bugey : Animation, promotion et commercialisation de l'offre touristique du Haut-Bugey, dont les actions et le fonctionnement sont soutenues par une subvention annuelle de HBA qui s'est élevée à 619 720 € en 2021.

Malgré un confinement, l'accueil physique a tout de même comptabilisé 12 744 contacts.

L'OT est chargé d'animer la station de trail et marche nordique. Il commercialise des prestations et articles, notamment les visites des Glacières de Sylans ou encore l'espace bien être de la Praille.

### **Pôle du Plateau d'Hauteville :**

. Centre Européen de Séjours et de Stages Sportifs (désormais Boost Center) : Rénovation de la toiture de la halle sportive 400 000 € HT, subventionnée pour 78 000 € par la Région et 156 000 € par l'Etat.

. Rénovation de l'hébergement du Boost Center : Etude pour la rénovation des chambres et du mobilier pour un budget estimé à 670 000 € pouvant être subventionné à hauteur de 70 %.

. Rénovation de l'ancienne Mairie de Lompnes : HBA a souhaité regrouper l'ensemble de ses services sur le Plateau d'Hauteville dans ce bâtiment. Coût de la réhabilitation 340 000 € HT, subventionné par l'Etat et le Département.

. Station du Plateau d'Hauteville : La Praille et Terre Ronde hiver/été : La saison hivernale 2020/2021 a été particulière en raison de la crise sanitaire. La fermeture des remontées mécaniques a été bénéfique à la station nordique. Toutefois, la sur-fréquentation des sites a généré de fortes difficultés de circulation et une saturation des parkings. Fin 2021, des travaux d'agrandissement du parking de la Praille ont été réalisés pour 17 000 € TTC, afin de garer provisoirement une centaine de véhicules (zone en concassé).

. Site alpin de Terre Ronde : 34 jours d'ouverture pour l'activité piste de luge (tubing), 5 724 € TTC de recettes, 209 heures de fonctionnement de production de neige de culture pour 15 000 m<sup>3</sup> d'eau consommés et 27 700 m<sup>3</sup> de neige produite.

. Site nordique de la Praille : Très forte fréquentation en janvier avec des records de 600 à 700 forfaits vendus sur 1 journée. 64 jours d'ouverture, 87 966 € de recettes, pour 14 742 forfaits vendus.

. Ecole de ski du Bugey : recettes : 9 243 €.

. Espace bien-être : 722 fréquentations, recette 9 233 €.

. Bike Park de Cormaranche en Bugey : Les travaux d'amélioration se sont poursuivis avec la fin de la piste verte qui permet une offre découverte adaptée à la pratique des débutants. Beau succès de la course VTT descente la Cormavalanche organisée les 12 et 13 juin avec 230 participants de niveau régional.

### **Infrastructures et bâtiments :**

. Infrastructures : Entretien et fonctionnement: piste d'éducation routière à Bellignat, Château de Dortan (vendu courant 2021), évacuation de 16 épaves et risque d'effondrement rocheux autour du lac de Nantua. Convention avec la Mairie et le Département pour missionner le CEREMA pour assurer le suivi annuel du risque d'effondrement rocheux de la barre des Fècles et des Doigts du Diable ; HBA 1/3, soit 3 487 €.

. Entretien des bâtiments et autres installations :

. Siège social HBA : 89 069€ TTC

. Espace 3 lacs à Nantua : 25 253 € TTC

. Camping des Gorges de l'Oignin : 9 396 € TTC.

. Bâtiment des Resto du Cœur : 5 116 € TTC et 102 397 € TTC pour la construction d'un garage.

. Refuge animalier : 15 884 € TTC.

. Conservatoire : 16 296 € TTC.

. Maison des Entreprises à Bellignat : 41 483 € TTC.

. Déchetterie Izernore : 31 680 €, déchetterie de Veyziat : 10 361 €.

. Local ordures ménagères : 124 545 € TTC, dont 120 718 € pour l'éclairage extérieur.

. Infrastructures développement touristique :

. Fin des travaux de la Voie du Lange : réalisation des deux dernières passerelles et mise en place des panneaux directionnel. Coût 2021 : 1 733 148 € TTC, subventionnés à hauteur de 40 %.

. Voie douce D1084 à Nantua : aménagement de la rampe d'accès à Pré-Cadgène : 31 940 € TTC.

. Infrastructures développement industriel : réhabilitation du parc du moulin à Bellignat, aménagement et réfection de la voirie pour 642 870 €, subventionnée à hauteur de 170 388 € par le Département.

. Entretien des parcs industriels : Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les zones d'activités terminées sont exploitées et entretenues par les communes (éclairage public, défense incendie, espaces verts et voiries). L'entretien des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de pluvial urbain restent à la charge de HBA.

. Entretien des divers sites touristiques : 92 960 €.

. Entretien des terrains de sports : 19 874 € essentiellement pour le remplacement d'éclairages.

### **Un territoire engagé :**

. Pour la transition écologique et l'économie circulaire : Depuis fin 2014, HBA est lancée dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial, obligation réglementaire incombant aux collectivités locales de plus de 20 000 habitants.

. Des opérations de sensibilisation dans les écoles ont été proposées par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) autour des enjeux énergétiques et du changement climatique : visites du parc solaire d'Izernore proposées aux élèves.

### **Plan Climat-Air-Energie Territorial :**

. Une réunion publique autour de la forêt et du changement climatique : Organisé le 8 décembre 2021 en partenariat avec l'ONF, cet événement a regroupé 120 participants et a donné lieu à un concours et exposition photos sur la « forêt du Haut-Bugey ».

. Zoom sur l'économie circulaire : L'ambition de HBA est de mettre en place des actions concrètes visant à aider les citoyens et les industriels à appréhender les nouveaux enjeux (mutation importante de l'image du plastique et objectifs de recyclage annoncés). Fin 2021, HBA, à l'appui de l'outil « Territoire engagé pour la transition écologique – économie circulaire » a engagé un travail de définition de sa stratégie et de son plan d'actions en matière d'économie circulaire.

- 3) **Une collectivité proche de ses habitants** par un accompagnement à la personne, une politique de l'habitat privé, une politique de la ville, des politiques contractuelles et un programme pour les petites villes de demain.

#### **Un accompagnement à la personne :**

. **Le portage de repas à domicile** : Une année encore sous tension pour les agents de portage en contact avec des personnes âgées dont la santé fragile est à préserver. Les demandes sont restées sur le niveau de 2020, avec 58 757 repas livrés pour 387 bénéficiaires, 2/3 de femmes et 1/3 d'hommes, sur 32 communes.

. **La fourrière et le refuge animalier** : Le service a vécu une année très chargée au niveau de l'accueil des animaux, + 40 % pour les chiens et + 57 % pour les chats. 2021 a vu le lancement de la campagne de stérilisation des chats errants, menée avec 30 Millions d'Amis. Sur les 22 communes volontaires, plus de 200 chats et 40 chatons ont été stérilisés, luttant ainsi contre la prolifération des chats errants. Une deuxième vague de trappage est prévue en 2022 sur chaque commune adhérente.

. **Les aires d'accueil des gens du voyage** :

. L'aire de court séjour de Bellignat accueille les gens du voyage pour un séjour jusqu'à 3 mois. En 2021, les frais de fonctionnement, d'entretien et de gestion se sont élevés à 95 193 € TTC pour des recettes de 55 969 €. 71 familles se sont installées, dont 117 enfants et 106 scolarisés dans les écoles de Bellignat.

. Les frais de fonctionnement, d'entretien et de gestion de l'aire de grand passage de Brion/Saint Martin du Fresne s'élèvent à 16 746 € en 2021 pour 866 € TTC de recettes. 4 groupes se sont installés entre le 3 mai et le 19 juillet 2021.

. Les divers travaux d'entretien de l'aire d'accueil des semi-sédentaires s'élèvent en 2021 à 3 746 €. Ce groupe d'une vingtaine de personnes est accompagné dans le cadre d'un programme de relogement qui aboutira dans le courant de l'année 2023.

. **France Services** : Après la labellisation de France Services Nantua en septembre 2020, c'est au tour de celle de Plateau d'Hauteville d'être labellisée, avec 3 objectifs : enrichissement du bouquet de services, une qualité de services plus homogène et un renforcement du maillage territorial. France Service fonctionne en réseau avec 9 partenaires obligatoires (CAF, CARSAT, CDAD, CPAM, DDPP, DDFIP, La Poste, Pôle Emploi, Préfecture), un financement forfaitaire de 30 000 € et 2 agents à temps plein. France Service a reçu 4 762 visites en 2021 à Nantua et 2 424 usagers à Plateau d'Hauteville.

. **Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)** est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes de plus de 60 ans et des adultes handicapés vieillissants de plus de 50 ans. Il obéit à une triple logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de mise en réseau entre les professionnels. En 2021, 472 personnes âgées ont été reçues ou concernées pour une demande et 493 dossiers de demandes ont été ouverts

#### **Politique de l'habitat privé :**

. **La Maison de l'Habitat** : Création et ouverture de la Maison de l'Habitat. Au cours de cette 1<sup>ère</sup> année, 500 projets déposés et 1 609 nouveaux utilisateurs du site internet. 81 % des demandes concernent des travaux, dont 78 % liés à la performance énergétique. 42 % des dossiers concernent Oyonnax.

. **Rénovez-en Haut-Bugey** : En 2021, ce service a apporté plus de 1 350 renseignements et 227 logements ont été accompagnés dans une démarche de travaux, dont 6 copropriétés, avec une moyenne de 33 000 € de travaux/projets aboutis.

. **L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** :

Ce dispositif concerne les propriétaires bailleurs et occupants. En 2021, 25 projets de rénovation énergétique, 29 projets autonomie et 2 projets « grosses dégradations » pour les propriétaires occupants, représentant 854 628 € d'aides financières avec celles d'Action Logement. Deux décisions importantes en 2020 et 2021, afin de bonifier les aides aux projets pour les « sorties de passoire thermique » et pour les propriétaires occupants de copropriétés aux revenus modestes, permettant de compenser la baisse des subventions du dispositif « Ma Prime Rénov' Copropriétés » En 2021, une étude a été réalisée en vue d'étendre le dispositif aux 6 communes de l'ex CC Plateau d'Hauteville.

. **L'opération façade** : Lancée en 2019, la nouvelle opération façade permet de poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti des centres-villes d'Oyonnax et de Nantua en apportant un concours financier aux propriétaires ou locataires de devantures commerciales.

. **Lutte contre l'habitat indigne** : Service de détection et de remédiation aux situations d'habitat indigne. En 2021, 32 signalements effectués, 32 situations accompagnées et 4 comités de surveillance de l'habitat indigne et du relogement.

. **Volet copropriétés en difficultés à Nantua** : Activation du volet copropriétés en difficultés de l'OPAH-RU pour accompagner 2 copropriétés situées rue du Collège à Nantua, représentant 20 logements, 3 locaux d'activité pour 7 propriétaires bailleurs et 2 propriétaires occupants. 2 copropriétés ont fait l'objet d'une inscription au Plan initiative Copropriétés de l'Anah en 2021.

- . Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés : Les diagnostics et feuilles de routes ont été validés pour quatre copropriétés qui ont également fait l'objet d'une inscription au Plan Initiative Copropriétés de l'Anah.
- . Le permis de louer : Ce dispositif vise à promouvoir la qualité des logements mis en location, lutter contre l'habitat indigne et faire face aux éventuels marchands de sommeil. Deux régimes différents s'appliquent pour le permis de louer :
  - . La déclaration de mise en location : en 2021, 83 dossiers déposés concernant 64 logements.
  - . L'autorisation préalable de mise en location pour les logements : 21 autorisations, 8 avec réserve et 10 refus, dont 4 levés après travaux.
- . Mise en place de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier : Instance locale d'observation et de suivi de l'habitat, dont les enjeux sont de :
  - . Répondre à une obligation légale établie par le Code de la Construction et de l'Habitation
  - . Accompagner et évaluer l'action menée en matière d'habitat et assurer le suivi des objectifs de production de logement par construction neuve et sortie de vacance, de la mise en œuvre des différentes actions, des dynamiques du marché de l'habitat.
- . Volet Habitat du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Ce nouveau programme se traduit par des opérations de démolitions totales ou partielles et des réhabilitations lourdes d'immeubles qui nécessitent parfois des relogements.
- . La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : Instance intercommunale et partenariale, pour l'établissement, le suivi et l'évaluation des démarches engagées pour organiser la gestion stratégique des attributions de logements sociaux au regard des enjeux du territoire et garantir la mise en place de chantiers pour une meilleure transparence et fluidité du processus de gestion de la demande de logements.
- . Le volet habitat du PLUiH : Le bilan annuel du Programme d'Orientations et d'Action (POA) de l'année 2020 a été présenté au comité de pilotage le 29 novembre 2021. HBA prévoit des aides financières plafonnées à 150 000 € par an. En 2021, un seul projet peut bénéficier de cette aide financière, il s'agit de l'opération de rénovation du parc social de 72 logements de Dynacité rue des Gentianes à Oyonnax pour des travaux de rénovation énergétique et de rénovation des parties communes.

### **La Politique de la ville :**

- . Le contrat de ville en 2021 : Pour 2021 les crédits d'intervention de l'Agglomération spécifiques au contrat de ville s'élèvent à 82 500 €. Il s'agit de la deuxième enveloppe de financement des actions après celle de l'Etat de 286 475 €, le Département apportant également une enveloppe de crédits spécifiques de 39 000 €.
- . Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : A Oyonnax pour le quartier d'intérêt national, ce sont près de 86 millions d'euros de travaux qui sont prévus pour transformer le quartier de La Plaine et à Bellignat, pour le quartier d'intérêt général, ce sont près de 6 millions d'euros de travaux prévus pour le Pré des Saules. Les habitants des deux quartiers reconnus quartiers prioritaires de la Politique de la Ville voient la transformation effective de leur quotidien et de leur cadre de vie.

### **Les Politiques Contractuelles :**

- . En 2021, le programme LEADER Haut-Bugey a poursuivi son action. Le territoire a été doté d'une enveloppe complémentaire de 344 250 €, portant l'enveloppe totale à 1 700 000 €. Les projets soutenus au cours de l'année sont divers et variés :
  - . Ecole technique du bois sur le Plateau d'Hauteville : 150 000 €
  - . Valorisation du cœur de village à Maillat : 133 000 €
  - . Création d'une place verte et réalisation d'une plantation pédagogique à Bellignat : 102 000 €
  - . Réaménagement de l'ancienne poste de Nurieux-Volognat : 71 000 €.
- . Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : Ce contrat signé le 16 décembre 2021 entend donner un cadre stratégique aux investissements publics et fait l'objet d'un appel à projet communal annuel, répartis entre les 3 axes stratégiques choisis par le territoire.
  - . Préserver les ressources du territoire
  - . Renforcer l'attractivité via la transition écologique
  - . Développer les services aux habitants et la cohésion sociale.
- . La filière bois : La charte forestière portée par HBA a été identifiée comme pilote sur plusieurs projets : plateforme de stockage des grumes sous aspersion, observatoire forestier des montagnes de l'Ain, point rencontre sécurité en forêt.
- . Agriculture : Adhésion au Plan Pastoral Territorial du Bugey. Ce programme, soutenu par le Département et piloté par la Société d'Economie Agricole de l'Ain permet de financer des opérations pastorales, comme l'ouverture d'espaces enfrichés par exemple.

**Programme Petites villes de demain** : 3 communes de l'Agglomération lauréates : Montréal La Cluse, Nantua et Plateau d'Hauteville. Les 3 communes ont été labellisées en juin 2021 par la signature d'une convention d'adhésion. 5 axes sectoriels ont été convenus : Préserver et améliorer le cadre de vie pour un environnement durable ; Renforcer l'attractivité commerciale des communes ; Affirmer une stratégie foncière et de l'habitat volontariste ; Développer et conforter l'offre de services socio-éducatifs ; Faire de la mobilité, un enjeu de revitalisation.

La présentation faite par Monsieur le Maire est terminée.

Concernant le Camping des Gorges de l'Oignin, Monsieur Christian CHAMBARD demande à Monsieur le Maire si un nouveau preneur a été retenu et si l'ouverture prévue en 2022 a bien eu lieu. Monsieur COMTET confirme la réouverture en 2022 sous le Label Camping Paradis et le nom Camping des Gorges du Haut-Bugey. Il indique qu'il n'a pas eu de retour concernant cette première saison.

Concernant la gestion de l'eau potable et suite au maillage réalisé entre la Croix Chalon et le réservoir de 2 000 m<sup>3</sup> de Forêt Noire construit à Alex, Madame Béatrice JUILLARD souligne que l'eau du robinet a changé et qu'elle a de plus en plus mauvais goût ; la commune, auparavant alimentée directement depuis la Croix Chalon, y a perdu.

Le Conseil Municipal est surpris du montant de travaux de 120 718 € TTC concernant le renforcement de l'éclairage extérieur, avec passage en LED et remplacement d'un mât au Local ordures ménagères. Monsieur le Maire se renseignera sur ces travaux et communiquera l'information lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Daniel MAURON s'inquiète du coût des prochains investissements prévus au stade Mathon pour l'USO Rugby : renouvellement de la pelouse, éclairage...

Le débat est terminé, Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2021 de HBA.

### **2022-2301-001 –GESTION DE LA FORET COMMUNALE : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2023, TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'INFRASTRUCTURE :**

Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER, adjoint en charge de la Forêt, présente le programme d'actions pour l'année 2023 suite aux coupes et différents peuplement décidés en 2021 et 2022.

Il précise que dans le cadre du renouvellement forestier voté fin 2021, il avait été convenu de replanter les parcelles 9 et 2 après l'abattage réalisé. Toutefois, les coupes réalisées dans la parcelle 9 ont été plus importantes que prévu initialement, et la mise en place de 1 940 plants a dû s'effectuer pour la reconstitution de cette seule parcelle 9. L'ONF se charge de préparer un avenant au dossier de subvention dans le cadre du plan de relance, afin que la subvention de 80 % accordée par l'Etat prenne en compte cette modification.

Il convient donc, pour 2023, de prévoir la plantation de la parcelle n° 2 avec la mise en place de 240 plants de sapins divers. Le coût de ces travaux, y compris la remise en état de la coupe et les travaux préalables à la régénération, s'élève à 1 700 € HT. Monsieur BEIGNIER rappelle que la vente du bois, issu de la coupe des parcelles 2 et 9, s'élève à 13 212 €. Il propose que cette recette finance les travaux de renouvellement de la forêt communale.

L'ONF prévoit des travaux de maintenance et la création de parcellaire dans la parcelle 11 suite à la coupe réalisée en 2022. Ces travaux s'élèvent à 1 970 € HT et peuvent être financés grâce à la recette de vente de bois issu de cette parcelle en 2022, pour un montant de 6 075 €.

Suite à l'acquisition des parcelles boisées Magnard en 2022, il convient de rechercher les limites par GPS de précision sur environ 270 mètres, en vue d'intégrer ces bois dans le plan de gestion de la forêt communale confiée à l'ONF. Le coût de cette recherche s'élève à 610 € HT,

D'autre part, la desserte forestière en chaussée empierrée, située entre la stèle de la Croix Chalon et le réservoir d'eau de Montréal La Cluse, Chemin de La Rochette, nécessite des travaux, avec création de renvois d'eau, de fossés et passage d'un broyeur de pierres. L'ONF chiffre une première tranche de travaux pour 5 060 € HT, pouvant bénéficier d'une subvention de 50 % du Conseil Départemental dans le cadre de la filière bois.

L'ONF propose une possible coupe en 2023 après une vente sur pied avec mise en concurrence pour la parcelle 7. La coupe de la parcelle n° 8 pourrait intervenir en 2024 pour conséquence de chablis et dépérissement, toujours après une vente sur pied avec mise en concurrence.

Monsieur Christian CHAMBARD demande quel entretien est prévu après les plantations. Monsieur BEIGNIER précise que les jeunes plants sont protégés des animaux par l'application d'un répulsif et que deux dégagements manuels sont prévus avec coupe rez de terre, un en 2023 et un second en 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 proposée par l'ONF et présentées par Monsieur BEIGNIER.

Le Conseil Municipal prend acte des recettes de ventes de bois en 2022 pour un montant total de 20 653 €. Il accepte les offres transmises par l'ONF pour la plantation de la parcelle n° 2, les travaux de maintenance dans la parcelle n° 11 et la recherche de limites dans les parcelles boisées acquises en 2022. Il décide d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2023.

Il accepte de lancer une consultation pour les travaux d'infrastructures pour la création de renvois d'eau et de fossés avec passage d'un broyeur de pierres sur la desserte forestière de la Croix Chalon, Chemin de La Rochette et décide d'inscrire une enveloppe budgétaire de 6 500 € TTC pour ces travaux au budget 2023 et de solliciter subvention de 50 % du montant HT des travaux auprès du Département de l'Ain, au titre du livre blanc de la Filière Bois 2020/2023.

Monsieur Daniel MAURON demande si un projet de plantation est envisagé sur les parcelles qui ont brûlé en août 2020 en Senand. Monsieur le Maire indique que les terrains concernés ne sont pas tous communaux et que la gestion des parcelles communales à cet endroit n'est pas confiée à l'ONF. Il précise qu'un état des lieux pourrait être réalisé afin de définir quelle stratégie de reboisement peut être envisagée : régénération naturelle, plantation...

### **2022-2301-002 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ MTS A MONTREAL LA CLUSE EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT :**

Monsieur le Maire informe que le territoire de la commune est compris dans le rayon d'affichage de l'enquête publique concernant la demande d'enregistrement présentée par la Société MTS en vue d'exploiter une activité de transformation et de stockage de matières plastiques à Montréal La Cluse dans la zone industrielle du Musinet. Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal de Béard-Géovreissiat doit formuler un avis sur ce dossier.

Madame Maryse RYSER fait une présentation synthétique du dossier. La société MTS, implantée dans l'Ain depuis sa création, réalise des produits diversifiés : éléments de signalisation routière, équipements de poids lourds et de l'automobile... Elle est implantée sur l'actuel site depuis 2000. Le terrain a été agrandi en 2013 suite à une acquisition foncière. Fin des années 2000, le site a obtenu sa première certification ISO 14001 (management environnemental) puis la certification OHSAS 18001 (système de management de santé et de sécurité au travail) et ISO 50001 (performance énergétique). Le site est également IATF 16949 (exigences liées à l'industrie automobile).

D'un point de vue ICPE, le site dispose actuellement d'un récépissé de déclaration pour les rubriques 2661.1 et 2662 (et 2920) en date du 30 juin 1998.

Suite à l'obtention d'un nouveau marché et à l'évolution de la dimension des pièces produites, le site a la nécessité d'augmenter sa capacité de production. Une nouvelle ligne de production a été installée et le site devra passer en enregistrement sous la rubrique 2661.1.

Le besoin en stockage de produits finis (classés 2663) a été augmenté. Le site passera à enregistrement également sous la rubrique 2663.b. Il lui est nécessaire également d'augmenter sa capacité de stockage des matières premières (classées 2662).

L'augmentation de capacité du site ne s'accompagne pas de construction de bâtiments de production, ni de démolition. Un abri de stockage des produits finis couvert et ouvert a été mis en place sur l'aire de stockage extérieure. Les valeurs demandées pour le classement du site prennent également en compte une potentielle augmentation de capacité à venir selon les marchés passés.

Madame Ryser communique le volume des activités du site, ainsi que les effets environnementaux.

VU l'article 512-46-11 du Code de l'Environnement,

VU les éléments du dossier présenté par Madame Maryse RYSER, adjointe en charge de l'environnement, compte tenu :

- . des précisions indiquées,
- . des mesures compensatoires proposées,
- . des demandes d'aménagement formulées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du dépôt de la demande d'enregistrement de Société MTS en vue d'exploiter une activité de transformation et de stockage de matières plastiques à Montréal La Cluse dans la zone industrielle du Musinet.

Au vu des éléments du dossier, le Conseil Municipal n'apporte pas d'observation particulière sur ce dossier et émet un avis favorable.

## **HBA – MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE ET MODIFICATION DU JOUR DE COLLECTE DES OM :**

Monsieur le Maire rappelle que Haut-Bugey Agglomération déploie depuis ce début d'année 2023 la collecte sélective en porte à porte sur son territoire.

Il indique que si la collecte du verre sera toujours organisée en colonnes d'apport volontaire, les collectes pour les colonnes emballages hors verre et papiers vont devoir progressivement être arrêtées.

Le SIVALOR a donc programmé avec un nouveau collecteur (EGT environnement) les ramassages nécessaires jusqu'au basculement du mode de collecte.

Pour les communes qui seront desservies en porte à porte à compter du 27 février 2023, ce qui est le cas de Béard-Géovreissiat, jusqu'à cette date la collecte des colonnes d'apport volontaires transformées en multi matériaux est programmée une fois par semaine à une fois tous les 15 jours selon les fréquences aujourd'hui estimées nécessaires. Si toutefois il est constaté à l'usage un besoin de passage plus fréquent, le SIVALOR aura la possibilité de commander des levages spécifiques. Puis, à compter du 1<sup>er</sup> mars, et sur une durée approximative d'un mois, les conteneurs multi-matériaux seront retirés.

Monsieur le Directeur du Pôle Déchets de HBA a récemment informé que la distribution des bacs jaunes va débuter entre fin janvier et mi-février sur la commune, à ce titre il informe que les jours de collecte sur Béard-Géovreissiat et Brion vont évoluer. En effet, la collecte des ordures ménagères (bacs rouges et noirs) aura lieu les mercredis de semaine impaire (première collecte le 1<sup>er</sup> mars 2023) et la collecte des nouveaux bacs jaunes les mercredis de semaine paire (première collecte le 8 mars 2023).

Un flyer d'info sur les nouveaux jours de collecte sera transmis à chaque habitant en même temps que la distribution des nouveaux bacs jaunes.

Monsieur le Maire, Vice-Président de HBA, en charge de la gestion des déchets, précise qu'il s'agit d'une évolution vers un nouveau mode de fonctionnement.

Madame Isabelle PERRET, Conseillère Municipale, qui exerce le métier d'assistante maternelle et accueille de très jeunes enfants, informe qu'elle a réalisé des tests et qu'elle tient deux semaines sans sortir son bac OM.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nouvelle mise en place des collectes de déchets ménagers. Il demande qu'une communication soit réalisée sur Panneau Pocket dès février.

## **2022-2301-003 – SUPPRESSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU MERCREDI MATIN A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2023/2024 :**

Monsieur le Maire rappelle le précédent point présenté le 24 octobre 2022, concernant la baisse du nombre d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs du mercredi matin. Il avait été convenu de faire un point régulier concernant l'évolution de la fréquentation. Depuis la reprise en novembre dernier, le nombre d'enfants n'a pas augmenté. Durant la 1<sup>ère</sup> période 2022/2023, du 7 septembre au 19 octobre, environ 4 à 5 enfants ont fréquenté l'accueil. Sur la deuxième période, du 9 novembre au 14 décembre, 3 enfants en moyenne ont participé à l'accueil, sans que cela soit régulier, puisque les mercredis 16 et 30 novembre ont été annulés, en raison de l'absence d'enfants.

Monsieur le Maire ajoute que pour la rentrée de février, seulement 2 enfants sont inscrits pour le 22/02. Les autres attendent de prendre connaissance du programme d'activités.

Il communique le programme d'activités proposées.

Malgré la variété des activités, il s'avère que cet accueil en demi-journée ne satisfait pas les parents, qui recherchent une solution de garde pour la journée.

Après débat, le Conseil Municipal s'interroge sur le maintien de ce service.

Monsieur le Maire décide de passer cette question au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la baisse et de la très faible fréquentation à l'accueil de loisirs du mercredi matin.

Considérant que l'Accueil du mercredi matin ne peut pas fonctionner convenablement en dessous de 10 enfants (jeux d'équipe, motivation des enfants et du personnel encadrant, coût du service...),

Considérant les charges nécessaires pour le maintien de cet accueil (deux agents communaux, dont un de 7h15 à 12h30 et un de 8h à 12h),

Considérant le coût de fonctionnement du service : énergie (chauffage et éclairage), mise en place des activités, ménage des locaux...,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et l'ABSTENTION de Madame Isabelle PERRET, décide de supprimer l'accueil périscolaire de loisirs du mercredi matin à compter de la rentrée scolaire 2023/2024. Il autorise Monsieur le Maire à informer les différents partenaires (école, parents, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) de cette décision et à réorganiser le service périscolaire communal compte tenu de cette suppression.

## **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE :**

Monsieur le Maire communique les décisions prises au cours du second semestre 2022 en fonction de la délégation qui lui a été confiée le 25 mai 2020 :

### **Défense des intérêts de la commune dans le cadre d'une requête auprès du Tribunal Administratif :**

Convention d'honoraires avec Maître Claire DEFAUX, avocat au Barreau de Lyon pour un montant de 2 400 € TTC -Affaire Commune c/M. Grand – suite refus de suppression du ralentisseur de type écluse.

### **Travaux et achats :**

- . Gallin Incendie et Secours : Vérification des 2 ARI du CPI ni pour un montant de 117,84 € TTC.
- . Dumont Sécurité : Maintenance antichute et 3 lots de sauvetage CPI ni : 52,80 € TTC.
- . SAMSE : Fourniture de 2 grilles de défense pour fenêtres Ecole : 313,82 € TTC.
- . DIFCO : stock essuie mains, crème lavante, serviettes restaurant scolaire, produit vitres et entretien pour un montant de 486 €.
- . Billet Fournier : Système d'arrimage stockage matériel local 1300 Béard : 82,80 € TTC.
- . Vernay Motoculture : Tête de débroussailluse pour 51,40 € TTC.
- . Technic+ : Diverses fournitures pour services techniques et remise en état des jeux aire du Pallatée : 88,73 € TTC.
- . Port Bricolage : Fournitures pour étagères école et projecteur led local 1300 Béard : 198,25 € TTC.
- . Rexel : Fourniture câbles, prises et cadres pour raccordement électrique et réseau, connexion imprimante au secrétariat à l'étage de la Mairie : 263,34 € TTC.
- . Technic+ : Sangles d'arrimage et tendeurs pour services techniques : 78,30 € TTC.
- . Gamm Vert : Vêtement de travail pour agents services techniques : 85,64 € TTC.
- . Technic+ : Vêtement de travail pour agents services techniques : 105,60 € TTC.
- . Novatek : Prestation veille et suivi juridique RGPD – solde marché : 1 800 € TTC.
- . CI Fermeture : Remise en état porte sectionnelle local technique Route de Géovreissiat : 273,60 € TTC.
- . APAVE : Vérification du maintien en état des installations électriques de l'école : 231 € TTC.
- . COLAS : Mise en œuvre 2 tonnes de PATA automatique : 3 672 € TTC.
- . Véritub : Inspection, curage et diagnostic de réseau caméra eaux usées commerce : 756 € TTC.
- . Arbre et Sens : Suppression de plusieurs charpentières représentant un danger pour une habitation – broyage des branches et évacuation des copeaux : 360 € TTC.
- . Garage Crausaz : Entretien/révision Renault Master Services Techniques et remplacement tirant porte AVG : 689,81 € TTC.
- . Fait par Charlotte : 60 paniers gourmands pour le CCAS : 2 700 € TTC.
- . WURTH : Gants pour services techniques : 35,28 € TTC
- . Technic+ : Fourniture déneigement voirie : 60,01 € TTC
- . Gamm Vert : Chaussures sécurité services techniques et fourniture grillage école : 132,29 € TTC.
- . TEREVA : Fournitures de 4 bondes pour WC école : 119,42 € TTC.
- . Port Bricolage : Fournitures pour étagères restaurant scolaire : 58,79 € TTC.
- . Port Bricolage : Fournitures pour étagères restaurant scolaire : 84,75 € TTC.
- . CURTET Décor : Lasure passerelle massif caserne et bancs place Berbois : 95,16 € TTC.
- . SEDI : Fourniture 4 drapeaux Mairie – 1 ramette papier tramé Marianne et 25 chemises dossiers DP : 173,52 € TTC.
- . K1000 : Contrat pour le nettoyage de l'école 4 soirs par semaine durant les 36 semaines d'école, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, soit 10h30 par semaine : 276 € TTC par semaine.
- . Marmeth Location : Location nacelles 17 mètres pour pose et dépose des illuminations : 426,64 € TTC.
- . Vernay Motoculture : Entretien Tronçonneuse services techniques : 44,15 € TTC.
- . SOLYPAC : Impression de 470 ex Infos Village en 12 pages : 1 200,10 € TTC.
- . Pôle du Commerce du Haut-Bugey : achat de 52 chèques cadeaux pour les récompenses bacheliers et sportif haut-niveau : 520 €.

Monsieur Christian CHAMBARD demande si la prestation de ménage de l'école confiée à l'entreprise K1000 se passe bien. Monsieur COMTET informe qu'aucun souci n'a été signalé, tout semble se passer correctement.

Monsieur BEIGNIER informe que les services techniques ont profité de la location de la nacelle pour abattre le sapin à l'entrée du Clos Saint Germain. Il indique qu'il leur a apporté son aide pour cette coupe nécessaire, car l'arbre présentait un danger avec un risque de chute.

Suite à la proposition de vente de terreau de compost par Monsieur DECULLIER à 100 €/m<sup>3</sup>, Monsieur CHAMBARD indique qu'il se fournit chez lui et que ce compost est de qualité ; il propose de le montrer aux services techniques.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Sou des Ecoles :**

- Organisation d'un vide grenier au village de Géovreissiat le 2 avril 2023.
- Organisation d'un concours de pétanque le 20 mai 2023.

**Location salle des fêtes :** Le Conseil Municipal souhaite que la **Commission de Finances** réexamine les conditions tarifaires de la location pour les jeunes habitants de la commune, lors sa **prochaine réunion fixée le 13 février 2023 à 19h.**

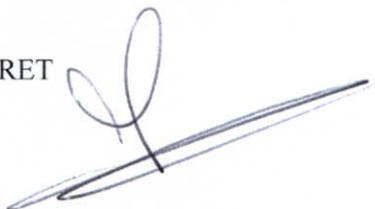
**Géobar :** Concernant une éventuelle fermeture du commerce, Monsieur le Maire indique que Madame SCHIAVONE ne lui a communiqué aucune information, ni à la mairie.

**Prochain Conseil Municipal :** 27 février 2023 à 19h30.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h45.

La Secrétaire de Séance,

Isabelle PERRET



Le Maire,

Laurent COMTET



ARRETÉ le 27 février 2023